



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016**

**DATE DE
CONVOCATION**

23 Juin 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 11
ABSENTS : 08
QUORUM : 10
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°19/2016/MT

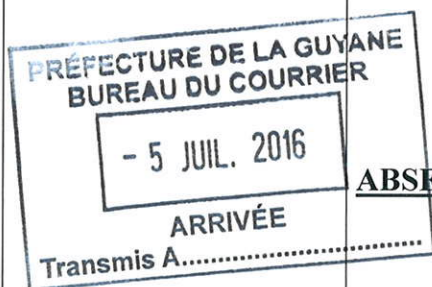
**Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry,
modification du plan de financement**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

Délibération n°19/2016/MT
Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry,
modification du plan de financement

Afin d'accueillir ses sportifs, la commune de Montsinéry-Tonnégrande a réhabilité son plateau sportif, situé au bourg de Montsinéry, pour la somme de 125 000 €.

Effectuée de 2008 à 2009, cette réhabilitation, dont les travaux concernaient le plateau et le local sanitaire-vestiaire, a été très appréciée par nos administrés. Cependant, faute de couverture, ce plateau omnisports était très peu fréquenté durant la « saison des pluies ».

Ainsi, par délibération n° 2008/38/MT, en date du 11 Juin 2008, la municipalité a délibéré favorablement pour le projet de couverture dudit plateau, afin de le rendre opérationnel toute l'année. Les premières estimations, datant de l'année 2008, s'élevaient à la somme de 169 422,80 €.

Cette opération a fait l'objet de l'attribution d'une subvention de 85 000 € au titre du contrat territorial, signé le 7 février 2012 avec la Région Guyane (devenue Collectivité Territoriale de la Guyane).

Les estimations pour la couverture du plateau sportif, datant de 2008, ont été réactualisées par un bureau d'études spécialisé, en 2015, pour répondre aux besoins de notre population.

Cette étude a réévalué le coût d'objectif des travaux à la somme totale 303 900 €. Elle inclut l'ensemble des travaux pour la mise hors d'eau du plateau omnisports, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les honoraires des bureaux d'études, de contrôle et du coordonnateur SPS. C'est à ce titre que le plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif a été modifié en date du 18 décembre 2015, par la délibération n° 52/2015/MT, comme suit :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	85 000,00 €	27,97 %
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	158 120,00 €	52,03 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	60 780,00 €	20,00 %
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %

Pour cette opération, seule la subvention de 85 000 € de la Collectivité Territoriale de Guyane, qui a été inscrite dans notre budget communale, faisait l'objet d'une notification.

Aussi, faisant suite à la présentation du dossier de couverture du plateau sportif communal à la commission d'attribution des subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) du 24 mai 2016, cette opération a été retenue pour l'attribution de la DETR, et ce, pour la somme de **160 000 €**, qui permettra de finaliser le plan de financement.

Toutes les subventions étant notifiées, il convient donc de modifier ce plan de financement comme suit :

	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	85 000,00 €	27,97 %
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	160 000,00 €	52,65 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	58 900,00 €	19,38 %
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Modifier le plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, conformément au plan de financement mentionné supra ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°20/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la modification du plan de financement de la couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** la modification du plan de financement de l'opération de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry, conformément au tableau suivant :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)	85 000,00 €	27,97 %
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	158 120,00 €	52,03 %
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	60 780,00 €	20,00 %
TOTAL	303 900,00 €	100,00 %

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	02
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00

Le Maire,



Publication le :

07 JUL. 2016